

Procès-verbal n°10 de la COMMISSION COMPETITIONS DES JEUNES

Réunion du :	Jeudi 6 Octobre 2022
À :	14H00 – siège du District GARD LOZERE
Présidence :	MR Bernard BARLAGUET
Présents :	MRS Jean Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN. Emile HOURS. Denis LASGOUTE. Stéphane BROCCQ.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@occitanie.fr.)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf ART 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal N°9 du 29.09.2022.

COUPE OCCITANIE et COUPE GARD LOZERE

COUPE OCCITANIE :

En raison de la qualification des équipes de VEZENOBRES et ST BEUCAIRE 30 en COUPE GAMBARDELLA (U19), les rencontres en COUPE OCCITANIE U19 :

- ST PRIVAT DES VIEUX/ENT VEZENOBRES CRUVIERS
- NIMES CHEMIN BAS/BEUCAIRE 30

prévues le samedi 22.10.2022 **se joueront le samedi 5.11.2022 à 15H00 .**

COUPE GARD-LOZERE :

16EME DE FINALE Coupe Gard Lozère se joueront les 5 et 6 NOVEMBRE 2022.

- U16/U17 : samedi 5.11.2022 à 15H00
- U14/U15 : dimanche 6.11.2022 à 10H00.

Pas de prolongation, tirs aux buts si nécessaire.

Le tirage au sort a été effectué le jeudi 6 octobre par Mme VERDIER Muriel et Mr GRAS Teddy et sera mis en ligne sur le site du District, rubrique « Compétitions », et sur FOOT CLUB.

Les équipes U14/U15 désirant jouer le samedi doivent faire la demande par le réseau footclubs dans les conditions habituelles.

Concernant les équipes U17D1 : N. CHEMIN BAS et BAGNOLS PONT **il faut lire équipe 1 engagée en COUPE GARD LOZERE.**



U16/U17 D1 POULE B

BEUCAIRE ST 30 2/CAISSARGUES du 24.09.2022.

La Commission donne match à jouer, date à fixer par la Commission des JEUNES.

U14/U15 D3 POULE B

OC BELLEGARDE/EFC BEUCAIRE 2 du 25.09.2022,

La Commission donne match à jouer, date à fixer par la Commission des JEUNES

U14/U15 D3 POULE A

US TREFLE/SC ANDUZE du 25.10.2022.

La Commission donne match perdu par pénalité à ANDUZE.

3 à 0 (moins 1 point au classement).

SC MANDUEL/ RCGENERAC du 17.09.2022

La commission donne match perdu par pénalité à MANDUEL

0 à 3 (moins 1 point au classement).

REPROGRAMMATIONS DES RENCONTRES

Si les rencontres non jouées des journées 1 et 2 seront reprogrammées la semaine 43, seuls les horaires pourront être changés. Toutefois les clubs désirant jouer ces rencontres avant la date prévue, peuvent le faire avec accord des deux clubs et dans les conditions habituelles.

U16/U17 D1 POULE B

suite à l'arrêté municipal de la mairie de CAISSARGUES :

- La rencontre FOOT TERRE DE CAMARGUES / AS CAISSARGUES du 17.09.2022 se jouera le **19.10.2022 à 19h00** sur les installations de **ST LAURENT D'AIGOUZE.**
- La rencontre CAISSARGUES / FOOT TERRE DE CAMARGUE se jouera le **14.01.2023** sur les installations de **CAISSARGUES (match retour).**
- La rencontre BEUCAIRE 30 2 / AS CAISSARGUES se jouera le **samedi 22.10.2022 à 15H00** sur les installations de **BEUCAIRE.**

U14/U15 D1 POULE A

La rencontre BEUCAIRE STADE 30/AS CAISSARGUES du 18.10.2022 se jouera le **mercredi 26.10.2022 à 15H00** à **BEUCAIRE (match aller).**

Et Le 15.01.2023 la rencontre se jouera à CAISSARGUES (match retour).

U14/U15 D2 POULE B

La rencontre FC CALVISSON VAUNAGE/AS CAISSARGUES du 18.09.2022 se jouera le **dimanche 23.10.2022** sur les installations de **CALVISSON** et le match retour programmé le **15.01.2023** sur les installations de **CAISSARGUES.**

U16/U17 D2 POULE A

La rencontre US LA REGORDANE/N. CASTANET se jouera le **mercredi 26.10.2022 à 17H00** sur les installations de **STE ANASTASIE.**

U16/U17 D2 POULE B

Suite aux rencontres programmées le 23.10.2022 (COUPE OCCITANIE) :

- La rencontre EP VERGEZE / US BOUILLARGUES se jouera le mercredi 26.10.2022 à 17H00 sur les installations de **VERGEZE**
- La rencontre FC LANGLADE/ ST CHRISTOL LES ALES se jouera le mercredi 26.10.2022 à 17H00 sur les installations de **LANGLADE**

U16/U17 D2 POULE C

La rencontre AEC ST GILLES/AS POULX 2 du 18.09.2022 se jouera le mercredi 26.10.2022 à 17H00 stade ST GILLES.

U14/U15 D3 POULE A

La rencontre VESTRIC / US TREFLE 2 du 18.09.2022 se jouera le mercredi 26.10.2022 à 15H00 sur les installations de VESTRIC.

U14/U15 D3 POULE B

La rencontre OC BELLEGARDE / BEAUCAIRE se jouera le mercredi 26.10.2022 à 15h00 sur les installations de JONQUIERES.

FORFAIT GENERAL

U16/U17 D2 POULE B

Club RC GENERAC 503246

Par courriel en date du mardi 04.10.2022, le club de GENERAC nous informe du forfait général de leur équipe à compter de ce jour pour la saison 2022/2023.

En conséquence, les équipes devant rencontrer le RC GENERAC 2 seront exemptés, le classement sera modifié en vertu de l'article 82 des RG (phase match aller).

INFORMATIONS CLUB

Le championnat jeune a débuté le 17.09.2022. Une fois que le championnat a débuté on ne peut engager des équipes supplémentaires.

Les championnats U17 et U15 à 8 ne sont pas d'actualité pour la saison 2022/2023.

RAPPEL : les modifications de rencontres sont acceptées 5 jours avant la rencontre officielle avec accord des deux clubs. Dans tous les autres cas, la commission n'acceptera pas le changement SAUF s'il s'agit des matches reprogrammés avec une date précise donnée par la commission.

LE PRESIDENT

Bernard BARLAGUET

LE SECRETAIRE

Jean Pierre RIEU



Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53). La non transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- **Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.**

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision CRGC
17/09/22	U17 D1 B	MANDUEL 1 / GENE-RAC 1	24925422	Amende 100 euros Match perdu par pénalité (- 1 pt)
18/09/22	U17 D2 A	PAYS VIGANAIS / ENT EFVA BESSEGES	25071750	FEUILLE DE MATCH PAPIER Amende 100 euros
18/09/22	U15 D2 B	VAUVERT / BEAU-CAIRE	24926760	Amende 100 euros FM arrivée le 30.09
18/08/22	U17 D2 B	GENERAC 2 /VERS	24948935	FEUILLE DE MATCH PAPIER Amende 100 euros
17/09/22	U17 D2 B	ST PAULET MANDUEL	24926763	FEUILLE DE MATCH PAPIER Amende 100 euros
18/09/22	U15 D3 A	LE VIGAN / SUMENE	24927109	FEUILLE DE MATCH PAPIER Amende 100 euros

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision CRGC
18/09/22	U17 D2 A	ST JEAN DU PIN / N ESPERANCE	25071748	25 euros

Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N° match	Décision CRGC
18/09/22	U17 D2 A	CASTANET / ST HIPPI	25071751	Match non joué dossier transmis à la CSR Amende 100 euros à Castanet

